

Penser la guerre contre le machiavélisme : le défi romain de Montesquieu

Rethinking War Against Machiavellianism: Montesquieu's Roman Challenge

FIONA HENDERSON

Sorbonne Université

Abstract. Montesquieu's reflections on war took shape in his book on the history of Rome: *Considerations on the Romans*. For the Baron de la Brède, it was a way of taking a stand against Machiavellianist arguments which supported the wars of his era. Our aim is to retrace the genealogy of this stance, from Machiavelli's theses, which Montesquieu inherited, up until their political uses he denounced.

Keywords: war, conquest, politics, Machiavelli, Rome.

Résumé. La réflexion sur la guerre de Montesquieu est amorcée dans l'ouvrage qu'il consacre à l'histoire de Rome : les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. C'est pour le baron de la Brède un moyen de prendre position contre les arguments machiavélistes qui soutiennent les entreprises guerrières de son époque. Il s'agit alors de retracer la généalogie de cette prise de position depuis les thèses de Machiavel, dont Montesquieu hérite, jusqu'aux usages politiques qu'il dénonce.

Mots Clés: guerre, conquête, politique, Machiavel, Rome.

Introduction : se « guérir du machiavélisme¹ »

Machiavel fait sans conteste partie des adversaires préférés de Montesquieu². L'ambiguïté de la prise de position de Montesquieu par rapport à Machiavel a donné lieu à des études comparatives³ qui se présentent comme autant de tentatives de résolution du problème que constitue la nature de ce lien. D'abord fervent pourfendeur du machiavélisme dans son opuscule *De la politique* de 1725⁴, Montesquieu nuance son point de vue au fur et à mesure de ses voyages⁵ et de sa découverte des thèses de Machiavel lui-même⁶. Il en vient à épouser la distinction⁷ entre Machiavel et le machiavélisme et à entamer un dialogue critique avec l'auteur. En ce sens, Montesquieu n'hésite pas à reconnaître son admiration⁸ pour l'auteur des *Discours sur la première décade de Tite-Live*, sans jamais renoncer à dénoncer les conséquences politiques du *Prince* et de *l'Art de la guerre*⁹.

Caricaturer l'opposition des deux auteurs serait ainsi se priver de la compréhension des enjeux de l'héritage critique du Président. Montesquieu ne propose pas une simple entreprise de déconstruction du machiavélisme. Au contraire, c'est la distinction entre les parts d'héritage et de critique qui permet d'interpréter le sens du cadre machiavélien dans lequel Montesquieu initie sa réflexion sur la guerre. C'est du moins la piste de réflexion que nous suivrons à partir de l'analyse de deux thèses que Montesquieu hérite de Machiavel, son prédécesseur, afin d'en dénoncer le

¹ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, t.2, 21.20., 58 : « On a commencé à se guérir du machiavélisme, et on s'en guérira tous les jours. ».

² Bianchi, « Machiavel, Nicolas », dans *Dictionnaire Montesquieu* [en ligne].

³ Voir par exemple les études de Lévi Malvano, *Montesquieu e Machiavelli* ; Shackleton, « Montesquieu and Machiavelli, » 1-13 ; Bertière, « Montesquieu, lecteur de Machiavel, » 141-58 ; Caresse, « The Machiavellian Spirit of Montesquieu's Liberal Republic, » 121-42 ; Drei, *La vertu politique*, et Shklar, « Montesquieu and the new republicanism, » 265-80 ; Mansuy Huerta, « Montesquieu lecteur de Machiavel, » et très récemment Gilmore, *Montesquieu and the Spirit of Rome*, 87-115.

⁴ Dans cet opuscule, Montesquieu relativise les effets volontaires de la politique des princes et ce faisant s'oppose à la conception de l'action politique des grands hommes défendue par Machiavel. Voir : Benrekassa, *La politique et sa mémoire*, 35-84.

⁵ Lors de son voyage en Angleterre (1729-1731) Montesquieu rencontre des auteurs anglais auprès de qui la réception de Machiavel a été plus favorable : voir, Shackleton, « Montesquieu and Machiavelli, » 1-13.

⁶ *Ibid.*

⁷ Senellart, *Machiavélisme et raison d'Etat*, 5-14.

⁸ Voir la lettre à M^{me} Du Deffand du 15 juin 1751.

⁹ Montesquieu possède dans sa bibliothèque : deux éditions des *Discours*, en latin et en français (*Catalogue*, n° 2400 et 2404), trois du *Prince*, dont une traduction latine (n° 2399) et deux françaises (n° 2401 et 2402) ainsi que *L'Art de la guerre* en traduction française (n° 2402) et les *Histoires florentines* en italien (n° 2405). Voir le catalogue en ligne, URL : <https://montesquieu.huma-num.fr/bibliotheque/introduction>.

machiavélisme, son adversaire. Entreprise escarpée donc, de la part de Montesquieu, dont il nous revient de reconstruire les enjeux afin de préciser l'origine de sa réflexion sur la guerre.

La dimension critique de l'héritage de Machiavel dans la pensée de Montesquieu atteint son paroxysme au sujet de la guerre. Comment l'expliquer ? Le Machiavel des *Discours*, c'est-à-dire, le philosophe moderne s'interrogeant sur le rôle des conflits dans le maintien de la liberté¹⁰, offre une analyse philosophique de l'art de la guerre des Romains proche de celle de Montesquieu. La parenté politique des deux auteurs s'établit premièrement sur la thèse du rôle des dissensions politiques dans le maintien de la liberté de la République de Rome ; deuxièmement, sur l'analyse de la manière dont les Romains firent et entretenirent leurs conquêtes.

L'enjeu est pour Montesquieu de première importance : dénoncer les dérives des politiques guerrières excessives sur le modèle de celles entreprises par Louis XIV¹¹. Quel est le lien entre Machiavel et les politiques absolutistes de l'époque de Montesquieu ? Notre thèse consiste à expliciter ce lien de la façon suivante : Montesquieu identifie l'usage machiavéliste¹² des maximes de la guerre de Machiavel, telles que celles-ci s'appuient en premier lieu sur le modèle des Romains¹³, comme le levier philosophique à l'œuvre dans les politiques absolutistes et conquérantes des monarques européens, Louis XIV en premier lieu¹⁴.

Le thème de la guerre, central dans la pensée politique de Machiavel à partir de l'ouvrage qui lui est consacré, *L'Art de la guerre*¹⁵, n'a pas échappé à l'attention de Montesquieu. Si ce premier ouvrage porte essentiellement sur des questions techniques, impossible pour notre auteur d'ignorer le risque machiavéliste au sujet de la guerre et le rôle argumentatif de l'exemple historique des Romains. C'est en ce sens sans surprise que la première approche historique de la réalité guerrière du baron de Brède s'établit sur le terrain machiavélien par excellence : celui de Rome.

¹⁰ Audier, *Machiavel, conflit et liberté*, 7-34.

¹¹ Larrère et Weil, *Montesquieu*, « Introduction », 321-338. Sur la question du projet de « monarchie universelle » de Louis XIV, voir : Rahe, *Montesquieu and the Logic of Liberty*, 6-26.

¹² Spector, *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, 163-228 montre que Montesquieu lutte par ailleurs contre le machiavélisme en dénonçant la logique mercantiliste qui associe esprit de commerce et esprit de conquête.

¹³ Cette thèse est défendue par Rahe dans « The Book That Never Was, » résumé et traduit par Spector ; nous proposons de prolonger son argumentation sans adhérer absolument à la thèse de l'art d'écrire de Montesquieu défendue par Leo Strauss. La thèse de P. Rahe est par ailleurs discutée par Huerta, « Montesquieu lecteur de Machiavel, », II.

¹⁴ de Senarclens, *Montesquieu historien de Rome*, 21-97 ; sur la réception de Machiavel en France, voir Saad, *Machiavel en France*.

¹⁵ Hörnqvist, « Machiavelli's military project and the Art of War, » 112-27.

En résumé, l'ingéniosité argumentative de Montesquieu consiste à s'introduire sur le terrain de Machiavel pour dénoncer les usages machiavélistes qui précipitent les régimes dans le despotisme¹⁶. La stratégie argumentative du Président est à ce titre doublement féconde : elle fait de Machiavel, un bouc-émissaire théorique idéal contre la censure, tout en ouvrant la possibilité d'un contre-discours sur la guerre exempt des arguments de la raison d'État et des écueils qui lui sont liés. Dès lors, proposer une politique guerrière moins corruptrice des régimes politiques implique une étape négative : la critique des préjugés machiavélistes au sujet de la guerre et de la conquête.

Montesquieu connaît bien l'histoire de Rome¹⁷, il s'y intéresse depuis ses premières années de formation. Le résultat : après la *Dissertation sur la politique des Romains dans la religion* de 1716, sont publiées (en 1734) les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*. En plus du texte lui-même, son histoire doit être rappelée à notre attention. En effet, les *Romains* devaient être publiés en parallèle d'un opuscule, les *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe*¹⁸. Ce dernier s'interroge sur la possibilité dans l'Europe moderne de voir un peuple exercer la même domination que celle que les Romains exercèrent sur les peuples anciens. Aussi bien la complémentarité entre les deux ouvrages que le fait que Montesquieu ait finalement dû renoncer à leur publication conjointe, attestent de l'intention politique de notre auteur dans les *Romains* au regard de la modernité¹⁹.

Du côté des *Romains*, les pratiques et les politiques guerrières sont clarifiées et distinguées, de même que leurs conséquences : la grandeur de la République, la décadence de l'Empire. Du côté des *Réflexions*, Montesquieu met en exergue les causes de l'évolution de la notion de puissance²⁰ et des moyens de la guerre²¹. En conséquence de quoi, il est nécessaire de constater que la grandeur romaine est une grandeur dorénavant non imi-

¹⁶ Spector, dans *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés*, 133-46 : identifie les trois adversaires de Montesquieu dans le domaine politique : Machiavel, Richelieu, Hobbes qui représentent trois risques que peut pallier la convergence involontaire des intérêts.

¹⁷ Andrivet, « *Rome enfin que je hais...* » ?

¹⁸ C. Larrère dans son introduction aux *Réflexions*, insiste sur l'accusation faite à Louis XIV de vouloir reproduire une « monarchie universelle » qui désigne une volonté de domination hégémonique.

¹⁹ Paul Rahe et David Lowenthal insistent particulièrement sur l'intention politique des *Romains*. Voir Rahe « *The Book That Never Was*, » & Lowenthal, « *Le dessein des Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, de Montesquieu, » 113-56.

²⁰ Sur ce point voir, Platania, « *Dynamiques des empires et dynamiques du commerce*, » 43-66.

²¹ Montesquieu insiste par exemple sur la corruption des armées modernes amollies par le luxe, l'évolution des types d'armement entre les nations et finalement sur l'impossibilité de réaliser une ambition de domination universelle.

table²². Est dès lors laissé au lecteur attentif le soin du tissage des liens entre les deux œuvres : entre les guerriers de la Rome antique et les soldats de l'Europe moderne. Ce présent travail propose *in fine* de déplier l'épaisseur anti-machiavéliste de l'intention de Montesquieu au sujet des politiques guerrières ; sans quoi la présentation philosophico-historique de Rome ne saurait rendre compte du dialogue entre ces deux penseurs de la guerre.

Il est intéressant de noter que cette inquiétude face aux dérives despotiques de la guerre et de l'empire traverse le siècle des Lumières²³. Face à ce risque de despotisme, on voit par exemple se développer des réflexions sur les formes maritime et commerciale de l'empire, plus compatibles avec la liberté des peuples, mais encore des projets de paix²⁴, résultats des arguments anti-impérialistes et des critiques de la figure du « roi de guerre »²⁵. Non seulement Montesquieu est partie prenante de cette préoccupation, mais encore il offre une perspective inédite sur ces questions. Dans ce cadre, et plus précisément pour ce qui nous occupe, nous nous limiterons à l'explicitation de la volonté de Montesquieu de dénoncer les préjugés machiavélistes qui risquent de promouvoir des politiques inadéquates pour la modernité²⁶.

I. Du mauvais usage des Romains

Montesquieu se construit à partir de l'histoire de Rome un cadre spatio-temporel pour penser la guerre. À l'intérieur de ce cadre, les maximes et les principes guerriers²⁷ des Romains constituent des objets de réflexion

²² Montesquieu attire notre attention sur le risque, pour les monarques modernes, de se laisser prendre à l'imitation du modèle romain de la puissance, dont les *Réflexions* prouvent l'obsolescence. Voir Rahe, «The Book That Never Was, »; Larrère & Weil, *Montesquieu* et Huerta, « Montesquieu lecteur de Machiavel », qui insiste sur la prise de distance de Montesquieu vis-à-vis de l'exemple romain, à la différence de Machiavel.

²³ Sankar, « Conquest, Commerce, and Cosmopolitanism, » 199-231, mais aussi Mosher, « Montesquieu Empire and Enlightenment », 112-154, et plus largement les travaux de Larrère, Ehrard, ainsi que la *Revue Montesquieu*, n°8, 2005-2006 consacrée au thème de l'empire ; voir également, Sankar, *Enlightenment against*.

²⁴ Sur le rapport de Montesquieu au projet de l'abbé de St Pierre, voir : Spector, « Montesquieu, critique du Projet de Paix Perpétuelle? », 139-75.

²⁵ Sur les enjeux de la question de la guerre au siècle des Lumières, voir par exemple : Drévillon et Wiewiorka, *Histoire militaire de la France*, 381-414 ; sur cette question, voir les travaux de Cornette, *Le roi de guerre*; et par exemple les remarques de Fénelon au roi entre 1693-1695 dans *Lettres à Louis XIV et autres écrits politiques*. Montesquieu hérite de ces éléments de réflexion qui nourrissent sa prise de position contre l'absolutisme.

²⁶ Voir les conclusions des *Réflexions* : les guerres sont ruineuses et n'assurent plus la puissance des nations.

²⁷ Dans cette œuvre Montesquieu utilise le terme « principe » pour désigner l'ensemble des causes déterminantes dans l'histoire de Rome telles qu'elles se distinguent des causes dites

privilegiés pour deux raisons. D'abord, ces maximes et principes ont historiquement dévoilé leurs effets : la guerre continuelle et les institutions romaines ont entretenu la vertu dans la République, avant que l'extension excessive de la Ville et de l'Empire n'en renverse les effets²⁸. Ensuite, ces mêmes maximes et principes doivent précisément être critiqués afin qu'ils n'en viennent pas à nourrir des préjugés destructeurs au service d'une politique de puissance elle-même destructrice²⁹.

Machiavel, dans *l'Art de la guerre*, enjoint aux modernes d'imiter les techniques et politiques guerrières romaines³⁰ comprises comme un modèle indépassable, imitable sans restriction ni temporelle, ni spatiale. Les interlocuteurs de l'œuvre, Cosimo et Fabrizio, discutent de cet impératif : « ramener les armées à leur antique institution »³¹. Plus encore, dans l'avant-propos du premier livre des *Discours sur la première décade de Tite-Live*, celui-ci promet un usage politique du modèle de la guerre des Romains contre le constat de fait suivant :

Mais quand il s'agit de former une République, de conserver un Etat, de gouverner un Royaume, de discipliner des Armées, de conduire une guerre, d'augmenter son Empire : aujourd'hui l'on ne trouve ni Prince, ni République, ni Général d'Armée, ni Citoyen, qui ait recours aux exemples de l'Antiquité³².

L'histoire romaine de Machiavel nous apprend que la conflictualité politique et l'activité guerrière participent à la conservation de la liberté de la République romaine et que les Romains conservèrent leur puissance grâce à l'extension de leurs conquêtes. Les témoignages de l'histoire romaine se retrouvent dans *Le Prince* : dès la dédicace l'auteur renvoie aux histoires anciennes et les Romains apparaissent au fur et à mesure des

« occasionnelles » ou non déterminantes ; les « maximes » quant à elles résultent de l'application des principes aux circonstances historiques mais aussi politiques, naturelles, morales, etc.

²⁸ « Ce n'est pas la Fortune qui domine le Monde, on peut le demander aux Romains, qui eurent une suite continuelle de prospérités quand ils se gouvernerent sur un certain plan, & une suite non interrompue de revers lorsqu'ils se conduisirent sur un autre » (*Romains*, 235). N. Gilmore, note que la République romaine est l'objet d'une double corruption : celle de la vertu et celle du principe de guerre perpétuelle ; voir, « Montesquieu's Considerations on the State of Europe », 359-79.

²⁹ Rahe, *Montesquieu and the Logic of Liberty*, 27 insiste sur le lien entre le modèle « impérialiste » romain et le projet de monarchie universelle dans l'imaginaire européen à l'époque de Montesquieu.

³⁰ Hörnqvist, « Machiavelli's Military Project and the Art of War », et Faraklas, *Machiavel le pouvoir du prince*, rappellent le lien entre le modèle romain et les réformes militaires défendues par Machiavel et, en premier lieu, la mise en place d'une milice citoyenne.

³¹ Machiavel, *L'Art de la guerre*, 59-92.

³² *Discours*, I. 3.

chapitres comme un modèle à imiter. Au sujet de la guerre, les Romains constituent le paradigme : d'une liberté en armes contre les troupes de mercenaires³³, de la prévalence de l'infanterie sur la cavalerie, des politiques destructrices des puissances conquises³⁴. Dès lors, le Prince qui : « doit appliquer tout son esprit, & toute son étude au métier de la Guerre, qui est le seul, qu'il lui importe d'apprendre »³⁵, trouve dans les Romains un modèle à imiter.

De fait, l'inefficacité des armées et la désorganisation des forces militaires italiennes donnent à Machiavel tout lieu de penser que le rétablissement de l'art de la guerre des Romains est une nécessité³⁶. L'histoire de Rome intervient dans cette perspective comme une preuve incontestable de la politique militaire nécessaire au salut de l'Italie de Machiavel. L'art de la guerre et la politique guerrière des Romains sont des modèles indépassés : au regard non seulement de l'indépendance politique garantie par la puissance militaire, mais encore de la domination politique de Rome sur les autres puissances. En ce sens, il évalue l'organisation des forces armées à partir du seul critère de l'efficacité³⁷, indépendamment de la nature du régime politique. La guerre est le premier objet du politique, que le pouvoir politique s'incarne dans une assemblée ou dans la figure du monarque. Ces exemples multipliés finissent par constituer une pratique politique fondée sur l'art de la guerre dont le modèle indépassé reste celui des Romains.

D'avantage qu'à Machiavel, Montesquieu s'oppose à l'usage machiavéliste de la promotion par le secrétaire florentin du modèle politique de la guerre. La distinction entre Machiavel et le machiavélisme³⁸ est essentielle si l'on entend prendre la mesure de la position intermédiaire de Montesquieu. La lutte contre le machiavélisme est justifiée par l'identification d'une contradiction dont Montesquieu n'a de cesse de faire apparaître la gravité. Pour ce faire, il convient de rappeler que la promotion machiavéliste de la pensée de Machiavel se fonde sur deux arguments : premièrement, toute politique est une entreprise de puissance qui justifie par soi le recours à la guerre ; deuxièmement, cette politique de puissance implique le recours à la conquête et l'acquisition de nouveaux territoires. Or, les *Réflexions* de Montesquieu nous apprennent que guerre et conquête ne sont plus les moyens modernes d'acquisition de la puissance, tout au contraire.

³³ *Le Prince*, XII.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*, 109-10.

³⁶ Gilbert, « Machiavelli: The Renaissance of the Art of War », 11-31.

³⁷ Machiavel, *L'art de la guerre*, introduction.

³⁸ *Machiavélisme et raison d'État*, 5-14. Huerta envisage une telle distinction, en portant son analyse sur la liberté politique : voir, « Montesquieu lecteur de Machiavel ».

Dans l'horizon intellectuel de Montesquieu, ces différentes idées se croisent par exemple dans le texte de Louis Machon, *Apologie pour Machiavelle* (1668)³⁹, commandé par Richelieu et auquel il est fort probable que Montesquieu ait eu accès⁴⁰. Il est intéressant de rappeler que Richelieu incarne pour Montesquieu la figure du machiavélisme par excellence⁴¹, c'est-à-dire d'une pratique absolutiste du pouvoir qui va de pair avec un désir de vaine gloire⁴². Cet ouvrage de Machon s'oppose principalement aux arguments de Gentillet dont le texte, *Anti-machiavel : Discours sur les moyens de bien gouverner et soutenir en bonne paix un royaume ou autre principauté* (1576) dénonce en les systématisant certains éléments de la doctrine de Machiavel qui seront désignés comme « machiavélistes ». Nous noterons simplement que cet ouvrage n'est pas un cas isolé et qu'au XVIII^e siècle *l'Anti-Machiavel* (1740) de Frédéric II adopte la même démarche et réactualise les arguments de Gentillet. De son côté, Montesquieu reconnaît dans la politique de Louis XIV les abus d'une conception du pouvoir centralisé et des politiques de puissance illimitées. Dans cette perspective, Rome joue le rôle de levier privilégié pour Montesquieu contre les arguments machiavélistes. Ainsi, l'exemple des Romains réapparaît dans les maximes guerrières que Machon cherche à justifier et qui font de la guerre et de la conquête les moyens légitimes de la pratique politique.

Ce type d'argumentation est pris pour cible par Montesquieu : les *Romains* du Président, ceux auprès desquels il trouve sa force argumentative la plus sûre⁴³, ne doivent pas être laissés entre des mains machiavélistes. Il est intéressant de noter que la défense de Machon insiste sur l'argument de la nécessité⁴⁴ : c'est la nécessité politique qui doit justifier le recours à la guerre comme moyen du politique, l'utilité qui doit fonder la justice de la guerre⁴⁵, et la gloire qui légitime les entreprises conquérantes. Or, ces idées, comme les analyses de Senellart⁴⁶ l'affirment, sont à

³⁹ Machon, *Apologie pour Machiavelle*.

⁴⁰ Bertière, « Montesquieu lecteur de Machiavel », 141-158.

⁴¹ Spector, « Richelieu. »

⁴² Montesquieu qualifie ainsi les conquêtes de Justinien, au chapitre XX de *Romains* par exemple.

⁴³ Montesquieu, *L'Esprit des lois*, VI, 15.: « Je me trouve fort dans mes maximes, lorsque j'ai pour moi les Romains ».

⁴⁴ Cette insistance argumentative est également mise en évidence par Cavaillé, *Apologie pour Machiavelle*, « Présentation », 52 ; mais aussi par Pugnet, « Les Lumières françaises, » 233-48.

⁴⁵ *Apologie pour Machiavelle*, Maxime 10.

⁴⁶ *Machiavélisme et raison d'État*, 5-14 : M. Senellart distingue deux versions de la raison d'État, l'une économique dont Botero est l'initiateur, et l'autre guerrière sur la base de la lecture machiavéliste des thèses de Machiavel. Il est également intéressant de noter que la version de Botero s'oppose directement à la version machiavéliste de la raison d'État.

l'origine d'une conception de la raison d'État⁴⁷ dont le machiavélisme fait son fer de lance. Cela nous donne l'indice de la direction qui est donnée aux arguments de Machiavel dans le travail de Machon et finit de justifier politiquement la démarche de Montesquieu. En effet, au sujet de la guerre, l'intention politique du baron de la Brède consiste à refonder les concepts de nécessité, d'utilité et de gloire contre les arguments machiavélistes de la raison d'État.

Dans cet usage du modèle des Romains, Montesquieu identifie donc un risque machiavéliste de première importance : d'abord justifier, par la raison d'État, un usage illimité de la force militaire⁴⁸ ; ensuite, ignorer les conséquences politiques désastreuses dont l'histoire romaine témoigne. L'auteur des *Romains* en vient alors à proposer une nouvelle analyse de l'histoire guerrière de Rome. Son étude identifie les guerres et conquêtes excessives comme causes de la transformation des conflits politiques nécessaires à la liberté de Rome en guerres civiles⁴⁹, et de la corruption des généraux éloignés du centre territorial du pouvoir⁵⁰. Au sein du régime républicain, Montesquieu reconnaît que l'organisation guerrière des rapports politiques et des relations interétatiques est dans une certaine mesure légitime. En revanche, ce sont les pratiques conquérantes qui sont en grande partie reconnues comme cause de la décadence de l'Empire romain. Comment comprendre une telle inflexion ?

L'œuvre des *Romains* s'offre comme une résolution de cette dernière. La guerre doit être pratiquée et limitée comme cause et conséquence de l'évolution de la nature du pouvoir politique. Cependant, la limitation du recours à la guerre et à la conquête n'est ni religieuse, ni pacifiste. Il s'agit au contraire de faire voir le véritable intérêt et la véritable nature de la puissance politique lorsqu'elle s'exerce à la guerre. Du point de vue de l'histoire de Rome, cela nous indique que les différents types de régimes n'avaient pas les mêmes intérêts à faire la guerre. Si la République romaine fait de la guerre l'activité nécessaire à l'entretien de la vertu républicaine, les conséquences de la guerre continuelle font finalement entrer la cité en décadence, laquelle est accélérée par les ambitions impériales. Du point de vue politique, cela permet à Montesquieu de s'opposer à l'argument

⁴⁷ *Ibid.*, 5 : M. Senellart donne la définition générale suivante : « l'impératif au nom duquel le pouvoir s'autorise à transgresser le droit dans l'intérêt public » et distingue trois éléments constitutifs : « le critère de la nécessité, la justification des moyens par une fin supérieure, l'exigence du secret ».

⁴⁸ *Ibid.*, 9 : « La politique, pour Machiavel, est un art qui s'exerce sur fond de guerre permanente ».

⁴⁹ *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734). *Ibid.*, IX, 156.

⁵⁰ *Ibid.*, IX, 153.

de la nécessité. La guerre, la conquête et la promotion de celles-ci à partir du modèle des Romains, ne sont pas une nécessité stricte ; preuve en est qu'elles peuvent aller contre l'intérêt de l'État et engendrer sa décadence.

Montesquieu fait dès lors apparaître que la guerre ne peut jamais être l'objet d'un modèle politique ou historique univoque. Au contraire, l'histoire romaine met en évidence la dangerosité d'une systématisation du modèle de l'art de la guerre dans les différentes circonstances politiques. L'articulation avec les *Réflexions* s'éclaircit : les critères de la puissance, issus des circonstances des États modernes, ne sont plus ceux des cités antiques. Autrement dit, Montesquieu ne saurait trop insister sur les circonstances politiques qui font varier l'efficacité des politiques de grandeur et sur lesquelles le législateur doit porter toute son attention⁵¹.

II. De la « guerre cachée » de Rome

Au livre VIII des *Romains*, Montesquieu utilise la métaphore de la « guerre cachée » afin de reprendre à son compte la thèse des dissensions sociales de Machiavel :

Pendant que Rome conquerrait l'Univers, il y avait, dans ses murailles, une guerre cachée; c'étaient des feux comme ceux de ces Volcans qui sortent si-tôt que quelque matiere vient en augmenter la fermentation⁵².

Dans les *Discours* Machiavel défend la thèse selon laquelle la désunion interne entre les plébéiens et les patriciens a été la cause du maintien de la puissance et de la liberté des institutions de la République romaine. Montesquieu se place ainsi aux côtés de Machiavel contre la tradition antique héritée de Platon et de Cicéron qui fait de la paix la marque de l'harmonie et de la justice de la cité⁵³.

Chez le secrétaire florentin, comme chez le baron bordelais, cette conflictualité est liée à l'activité guerrière des citoyens, lesquels ne sauraient être courageux à la guerre et dociles dans la paix. L'engagement civique des citoyens s'exprime par un certain degré de conflictualité qui résulte de l'opposition de leurs intérêts distincts. La proximité des deux

⁵¹ Spector, « Montesquieu, Newton de la géopolitique ? », 147-161, montre la manière dont Montesquieu prend position contre le machiavélisme afin de penser une raison d'État « non cynique » ; cette dernière devra permettre de donner de nouvelles maximes à la prudence politique.

⁵² *Ibid*, 145.

⁵³ *Discours*, I.4. Le sens et la portée historique de cette thèse, voir : Pedullà, *Machiavelli in Tumult*.

auteurs se prolonge : l'idéal du soldat-citoyen révèle par contraste la corruption et l'amollissement des armées modernes et s'accompagne d'une critique du recours aux armées de mercenaires et aux armées auxiliaires. Ces troupes non seulement ne sont pas investies de la vertu guerrière nécessaire à l'art de la guerre, mais encore, leur emploi implique une dépendance et un affaiblissement, même dans le cas de la victoire.

De son côté, Machiavel donne deux directions à sa thèse sur le rôle de la conflictualité politique. D'abord, il fait de cette dernière une nécessité sur la base du caractère contradictoire des humeurs et des intérêts des groupes sociaux⁵⁴. L'auteur des *Discours* naturalise la tendance conflictuelle des groupes sociaux en fonction de leurs désirs et de leurs humeurs, jusqu'à cristalliser ceux-ci au sein de dynamiques sociales contradictoires⁵⁵. Les conflits internes sont la contrepartie de la capacité du peuple à développer et entretenir une puissance armée populaire qui est toujours la meilleure source de puissance contre les armées étrangères. Ensuite, la guerre est comprise comme une finalité dans la mesure où la conflictualité politique fonde la puissance guerrière de la cité. C'est parce que les citoyens doivent être des soldats qu'ils sont impliqués dans la vie politique républicaine. On notera que l'essence guerrière de l'activité politique se retrouve pour Machiavel aussi bien dans l'activité citoyenne de la République que dans le fondement de l'activité du Prince⁵⁶. En outre, la liberté générale de la nation est proportionnelle à sa puissance militaire contre les autres nations. La menace extérieure est une réalité de premier ordre, de même que les luttes internes d'intérêts : c'est à cette double condition que les cités italiennes pourront recouvrer puissance et stabilité.

Comment Montesquieu parvient-il à prolonger, deux siècles plus tard, la thèse de Machiavel tout en dénonçant les conséquences politiques de l'interprétation machiavéliste de celle-ci ? La réponse est toute trouvée pour Montesquieu : en précisant le sens donné à la conflictualité guerrière. Le Président redéfinit l'institutionnalisation romaine de la conflictualité comme un système d'autocorrection, c'est-à-dire de modération. Les oppositions d'intérêts sont pour lui un moyen institutionnel de garantir l'équilibre dynamique de la République et la guerre est un des moyens politiques d'opposition d'un type d'intérêt sur l'autre : le peuple peut empêcher une guerre en refusant de prendre les armes⁵⁷ ; inversement, le Sénat peut faire d'une nouvelle guerre une manière d'occuper le peuple à l'extérieur de la cité. Ainsi, les différents intérêts et corps politiques s'équi-

⁵⁴ Gaille, *Machiavel et la tradition philosophique*, 46-66.

⁵⁵ *Le Prince*, IX. Voir : Audier, *Machiavel, conflit et liberté*.

⁵⁶ L'Italie de Machiavel est en effet divisée en une « mosaïque d'États », voir Larivaille, « Introduction - Quelle Italie ? », 7-14.

⁵⁷ *Romains*, VIII.

librent progressivement grâce à un jeu d'empêchements. À la fin du chapitre qui présente cette « guerre cachée », Montesquieu compare Rome et l'Angleterre afin de montrer la parenté entre les luttes romaines et les mécanismes du système de *checks and balances* anglais⁵⁸.

Quel sens alors donner à la métaphore de la « guerre cachée » ? Dans les *Romains*, la métaphore est doublement justifiée. D'abord, parce que la vertu guerrière est au centre de l'équilibre général de la cité : la République romaine dure tant que dure la vertu guerrière des citoyens. Il existe ainsi un rapport de réciprocité entre la pratique de la guerre extérieure et la nature des rapports sociaux et politiques intérieurs. Ensuite, le degré de conflictualité à l'œuvre dans les activités politiques particulières constitue le fondement de l'ordre apparent et de la liberté qui s'en dégage. Finalement, nous pourrions dire que c'est à une logique pacifique (et non pacifiste) que l'union harmonique des forces adverses participe, davantage qu'à la promotion de la guerre comme fin nécessaire de l'activité politique. Ainsi au chapitre IX des *Romains*, Montesquieu déclare :

Ce qu'on appelle union dans un Corps Politique, est une chose très-équivoque : la vraie est une union d'harmonie qui fait que toutes les parties, quelque opposées qu'elles nous paroissent, concourent au bien général de la Société ; comme des dissonances, dans la Musique, concourent à l'accord total⁵⁹.

Montesquieu défend donc le principe dynamique de gouvernement guerrier de Machiavel comme moyen de modération de l'organisation de la cité ; alors que les machiavélistes défendent de leur côté un modèle conflictuel expansif comme le revers de la puissance de la cité.

Dans le prolongement de cette thèse, Montesquieu distingue deux logiques guerrières : celles de la « guerre cachée » et de la guerre civile. Nous pourrions dire que Montesquieu reprend les enjeux de la *stasis*⁶⁰, et ce, afin de préciser l'organisation et les conséquences d'un degré salutaire de conflictualité dans les entités politiques. L'originalité de Montesquieu consiste, d'un côté, à distinguer des types d'orchestration de conflits, tantôt conservateurs, tantôt corrupteurs, et d'un autre, à intégrer ceux-ci dans les logiques propres aux différents types de gouvernement⁶¹. Finalement,

⁵⁸ Au livre XI chapitre 6 (chapitre qui aurait partiellement achevé lors de la publication des *Romains* en 1734) de *l'Esprit des lois* Montesquieu analyse la constitution anglaise et la compare à plusieurs reprises à Rome.

⁵⁹ *Romains*, 157. Sur le modèle de la paix voir : Terrel, « Paix, » ; Spector, « Montesquieu, critique du Projet de Paix Perpétuelle? », 139-75.

⁶⁰ Sur cette notion, voir par exemple : Grangé, *Oublier la guerre civile*, ou plus récemment : Barrera, *Guerre civile*.

⁶¹ Machiavel opère une distinction similaire, en I.37 des *Discours*, qui est mise en parallèle de la critique des discordes présentes dans l'organisation politique de Florence, dans *Histoires Flo-*

l'histoire de Rome est scindée en deux exercices internes du conflit. Les institutions républicaines se voient accueillir et entretenir un premier degré de conflit régulateur. Ces différentes institutions, telles que celles des censeurs⁶² par exemple, participent ainsi activement à la régulation du degré de conflictualité nécessaire à la bonne conduite des activités politiques de la cité. Néanmoins, les bénéfices républicains d'une telle « guerre cachée » ne valent pas et ne tiennent pas pour tous les types de régimes. En effet, cette orchestration des conflits est conditionnée par la vertu républicaine, guerrière à Rome⁶³.

Il apparaît premièrement que cette conflictualité est guerrière parce que la vertu des Romains est elle-même guerrière. En conséquence de quoi la réalisation de ce degré de conflictualité propre à la République pourra se traduire autrement que par la guerre, par le commerce par exemple, dans les républiques modernes⁶⁴. Deuxièmement, cela implique que la guerre doit être l'objet de la vertu, sans quoi sa pratique et ses conséquences pourraient changer la nature de l'activité politique, c'est-à-dire la corrompre.

Réciproquement, les pratiques guerrières peuvent engendrer la perte de cette vertu dont elles sont pourtant tributaires. Montesquieu indique ce changement de nature de la conflictualité politique par le passage des dissensions internes aux guerres civiles. Lorsque la guerre interne se rend « visible » et outrepassé les conditions de sa modération, alors la violence éclate entre les membres d'une même cité. L'individualité des intérêts se radicalise jusqu'à ce que la contradiction entre eux ne puisse plus se réguler *ou* se cacher. Ainsi l'attestent les guerres civiles romaines du I^{er} s. av. J.-C. dont Montesquieu analyse les causes et les acteurs (Sylla, Pompée, César) au chapitre XI des *Romains*. C'est finalement la nature du régime politique en son entier qui est remise en question par la révolution⁶⁵. Il est également intéressant de noter que ces deux modalités de conflits : celle de la guerre civile et celle de la révolution sont associées par l'auteur à des types de régimes particuliers ; la conflictualité réglée de la République se

rentines, par Bock, « Civil Discord in Machiavelli's *Istorie Fiorentine* », 181-201.

⁶² La censure est la magistrature à Rome qui assure le contrôle des mœurs et la discipline ; Montesquieu en fait l'éloge (*Romains*, VIII).

⁶³ *Romains*, 99 : « Les Romains se destinant à la guerre, et la regardant comme le seul art, ils mirent tout leur esprit et toutes leurs pensées à le perfectionner. C'est, sans doute, un dieu, dit Végèce, qui leur inspira la légion. ». La vertu guerrière est celle du soldat-citoyen : vertu renvoyant ici à *vir*, l'homme viril, le soldat aux qualités viriles.

⁶⁴ *Réflexions*, II ; sur cette question voir par exemple les études de Pangle, *Montesquieu's Philosophy of Liberalism* ; Mason, « Montesquieu, Europe and the Imperatives of Commerce, » 65-72 ; Larrère, « L'histoire du commerce dans *L'Esprit des lois*, » 319-36 ; Spector, *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés*, & *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*.

⁶⁵ Andrivet, « Révolutions de Rome. »

résout dans les guerres civiles lorsque le régime devient monarchique et s'achève dans les révolutions en dérivant en un régime despotique⁶⁶.

III. D'une puissance qui conquiert

La deuxième thèse machiavéliste que Montesquieu cherche à contredire, à partir du modèle romain, porte son argumentation sur le terrain de la conquête. Montesquieu tire les conséquences du lien entre politique guerrière et organisation politique sur lequel repose le sens de la critique des politiques guerrières excessives. Il croit identifier dans les conquêtes excessives la cause principale de la décadence de Rome. Une fois dépassées « les Alpes et la mer »⁶⁷, l'entreprise romaine outrepassa ses limites naturelles et l'intégrité de l'esprit du peuple romain, contrevenant à sa vertu et à sa fidélité envers l'organisation politique. Les intérêts militaires des généraux romains et les intérêts politiques qui animent la cité se particularisent. On pose les boucliers trop lourds pour les corps affaiblis et le corps de l'empire est rendu vulnérable aux invasions barbares. Une fois que la guerre cachée s'est corrompue en guerre civile, la logique s'enraille et les relations entre les citoyens décuplent la puissance guerrière de la cité :

Il n'y a point d'État qui menace si fort les autres d'une Conquête que celui qui est dans les horreurs de la Guerre Civile ; tout le monde, Noble, Bourgeois, Artisan, Laboureur y devient Soldat : & lorsque par la paix les forces sont réunies, cet État a de grands avantages sur les autres qui n'ont gueres que des Citoyens⁶⁸.

Mettre en évidence les limites nécessaires à la conflictualité guerrière amène alors Montesquieu à critiquer le modèle de domination hégémonique⁶⁹. En effet, promouvoir une dynamique conquérante au nom de la conservation du pouvoir non seulement apparaît absurde aux yeux de notre auteur, mais aussi contradictoire dans la mesure où c'est aller contre les intérêts du pouvoir politique que de diriger l'activité guerrière des citoyens vers des conquêtes excessives.

De nouveau, la prise de position de Montesquieu revient à nier la dimension univoque de l'usage du modèle des Romains et la systématisa-

⁶⁶ *L'Esprit des lois*, V.11.: « Aussi toutes nos histoires sont-elles pleines de guerres civiles sans révolutions; celles des États despotiques sont pleines de révolutions sans guerres civiles ».

⁶⁷ *Romains*, XI.

⁶⁸ *Romains*, 171.

⁶⁹ Carrese, « The Machiavellian Spirit, » 124-30 : Montesquieu semble en venir à préférer le modèle de Sparte contre Machiavel.

tion des éléments de doctrine de Machiavel. Dans *Les Discours*, livre II, chapitre 19, Machiavel distingue d'abord entre deux types de république : celles tournées vers l'agrandissement, et celles qui cherchent à se conserver. Seulement, la recherche pour une république de sa propre conservation est rapidement définie par la nécessité d'une politique de conquête en réponse aux volontés de domination des puissances étrangères. Cette association entre conservation et conquête prépare l'assimilation abusive que les machiavélistes en feront afin de défendre des politiques conquérantes au nom de l'intérêt du seul pouvoir⁷⁰. C'est en effet la nécessité des rapports de domination entre les nations qui invite celles-ci à l'expansion. Il n'est pas inutile de rappeler que Machiavel commence par envisager une politique de conservation des Républiques sur le modèle de Sparte pour l'antiquité et de Venise pour la modernité⁷¹. Mais, de nouveau ces politiques conservatrices sont reléguées au second plan en raison du « mouvement perpétuel » des choses terrestres. Conquérir devient le moyen de répondre à la nécessité de ne pas se voir dominer et le modèle de Rome reprend le devant de la scène. On comprend dès lors comment le texte de Machon peut faire siens les arguments de Machiavel en insistant sur les seuls critères de l'utilité et de la nécessité des conquêtes, qui sont deux éléments constitutifs de la raison d'État. Machon intègre ainsi cette politique aux maximes 1, « qu'il est permis d'usurper, et conquérir des Etats par la force des armes », et 8, « qu'il faut faire, et envoyer des colonies nouvelles, en un pais nouvellement conquis »⁷².

Tout se passe donc comme si Montesquieu, en s'inscrivant dans le sillage de Machiavel, opérât des déplacements de sens, lesquels prennent le contre-pied des conclusions machiavélistes. En effet, Montesquieu reconnaît l'efficacité et la grandeur du modèle conquérant de la République romaine, mais insiste sur les limites dans et au-delà desquelles ce modèle est synonyme de puissance. Il s'agit d'insister sur la distinction entre logique conquérante, *conservatrice*, promue par le régime républicain, et logique conquérante *corruptrice* dont la logique s'intensifie sous l'Empire⁷³. Cette distinction permet à Montesquieu de prouver que toute conquête républicaine doit se tenir à l'intérieur de limites naturelles au-delà desquelles la nature du régime politique et l'unité de l'État sont remises en question. Ces limites sont à la fois les limites naturelles des Alpes et de la mer, et les limites morales que l'éloignement géographique éprouve en termes de vertu et d'esprit civique. Elles modèrent en

⁷⁰ *Machiavélisme et raison d'État*.

⁷¹ *Discours*, I.6.

⁷² *Apologie pour Machiavelle*, Maximes 1 et 8.

⁷³ Les conquêtes de Justinien deviennent le résultat des seules circonstances particulières (*Romains*, XX).

outre les modalités de la conquête : de même que le retour violent au principe n'est pas un moyen efficace ou légitime de conservation d'un régime politique, de même, la refondation d'un régime politique nouveau dans les conquêtes acquises se révèle le moyen le plus arbitraire qu'un conquérant puisse employer. Montesquieu dénonce cette entreprise comme une volonté absurde, contradictoire, qu'il résume par la formule « tout détruire pour tout conserver »⁷⁴.

Le Président prend finalement parti pour une position proche de celle que les historiens ont désignée plus tard comme un « impérialisme défensif républicain »⁷⁵. En un sens, les colonies sont justifiées par le rôle de remparts protecteurs des petites républiques, voire de petites républiques associées les unes avec les autres, ce qui prépare l'étude typologique de la guerre dans l'*Esprit des lois*⁷⁶. C'est dans cette perspective que Montesquieu introduit l'idée d'une association défensive de petites républiques qui porte en germe le modèle confédératif⁷⁷ qu'il développera également par la suite. Il cherche en outre à montrer que la politique de conquête des Romains au temps de la République avait ceci de remarquable qu'elle permettait la conservation des peuples et de leur organisation politique. Avec l'Empire, la conservation prend le sens d'une subordination des peuples ; subordination que le Sénat, lui-même abattu, chercha à justifier par des alliances pacifiques, la fameuse *pax romana*, dont Montesquieu rapporte le stratagème sans jamais promouvoir les effets.

Garder à l'esprit les leçons romaines du Président c'est *in fine* se prémunir contre les risques qu'impliquent les politiques guerrières absolutistes et faire droit à l'espoir d'une modération des rapports entre les nations.

Bibliographie

Andrivet, Patrick. « Rome enfin que je hais... » ? Une étude sur les différentes vues de Montesquieu concernant les anciens Romains. Orléans : Paradigme, « Modernités », 2012.

⁷⁴ Romains, 141.

⁷⁵ Edmond, « Sur l'historiographie de l'impérialisme romain, » 141-62 ; Castignani, « L'impérialisme défensif existe-t-il ? » 35-57 ; Veyne, « Y a-t-il eu un impérialisme romain ? » 793-855 ; Ella, « Qu'est-ce que « l'impérialisme romain » pendant la République ? » 259-67.

⁷⁶ Montesquieu, *Esprit des lois*, IX.

⁷⁷ Sur ce thème voir par exemple : Larrère, « Montesquieu et l'idée de fédération », 137-52 ; Mosher, « Montesquieu on Conquest, » 81-11 ; Spector, « L'«esprit» de l'Europe : liberté, commerce et empire dans *L'Esprit des lois* de Montesquieu, » 225-35 ; Spector, « Civilisation et empire, » ; Mosher, « Internationalism, Cosmopolitanism, and Empires, » 130-46.

- Andrivet, Patrick. « Révolutions de Rome. » Dans *Dictionnaire Montesquieu* [en ligne], sous la direction de Catherine Volpillac-Augier, ENS de Lyon, septembre 2013. URL : <https://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article/dem-1367158004-fr/fr> (29/12/2023).
- Audier, Serge. *Machiavel, conflit et liberté*. Paris : Vrin-EHESS, 2005.
- Barrera, Guillaume. *Guerre civile*. Paris : Gallimard, 2021.
- Ben Saad, Nizar. *Machiavel en France : des Lumières à la Révolution*. L'Harmattan, 2007.
- Bertièrre, André. « Montesquieu lecteur de Machiavel, » In *Actes du congrès Montesquieu*. Bordeaux : Delmas, 1956.
- Benrekassa, Georges. *La politique et sa mémoire, le politique et l'historique dans la pensée des Lumières*. Paris : Payot, 1983.
- Bianchi, Lorenzo. « Machiavel, Nicolas. » Dans *Dictionnaire Montesquieu* [en ligne], sous la direction de Catherine Volpillac-Augier, ENS de Lyon, septembre 2013. URL : <http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article/1367167607/fr> (29/12/2023).
- Bock, Gisela. « Civil Discord in Machiavelli's *Istorie Fiorentine*. » Dans *Machiavelli and Republicanism*. Sous la dir. de Gisela Bock, Quentin Skinner et Maurizio Viroli. Cambridge: Cambridge University Press, 1990.
- Caresse, Paul. « The Machiavellian Spirit of Montesquieu's Liberal Republic. » Dans *Machiavelli's Liberal Republican Legacy*. Sous la dir. de Paul Rahe. Cambridge: Cambridge University Press, 2009.
- Cornette, Joël. *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*. Paris : Payot, 1993.
- Castignani, Hugo. « L'impérialisme défensif existe-t-il ? Sur la théorie romaine de la guerre juste et sa postérité. » *Raisons politiques* 45, no. 1 (2012) : 35-57. <https://doi.org/10.3917/rai.045.0035>
- de Senarclens, Vanessa. *Montesquieu historien de Rome, I.1&2*. Genève : Droz, 2003.
- Drei, Henri. *La vertu politique : Machiavel et Montesquieu*. Paris : L'Harmattan, 1999.
- Dréysson, Hervé et Olivier Wiewiorka. *Histoire militaire de la France, « Les lumières et les ombres de la guerre (1715-1789) »*. Paris : Perrin, 2018.
- Frézouls, Edmond. « Sur l'historiographie de l'impérialisme romain. » *Ktèma : civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques* 8 (1983) : 141-62.
- Ehrard, Jean. « Idée et figures de l'empire dans *L'Esprit des lois*. » *L'Empire avant l'Empire. Etat d'une notion au XVIII^e siècle, Etat d'une notion au XVIII^e siècle*. Clermont-Ferrand, Cahiers du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » 17 (2003) : 41-54. <https://doi.org/10.4000/siecles.2653>
- Fénelon, *Lettres à Louis XIV et autres écrits politiques*. Paris : Bartillat, 2011.
- Gaillé, Marie. *Machiavel et la tradition philosophique*. Paris : PUF, 2007. <https://doi.org/10.3917/puf.gaill.2007.02>

- Gilbert, Félix. « Machiavelli: The Renaissance of the Art of War. » Dans *Makers of Modern Strategy from Machiavelli to the Nuclear Age*. Sous la dir. de Peter Paret, Gordon A. Craig et Felix Gilbert. Oxford: Clarendon Press, 1986. <https://doi.org/10.1515/9781400835461-003>
- Gilmore, Nathaniel. « Montesquieu's considerations on the State of Europe. » *Journal of the history of Ideas* 81, no. 3 (2020): 359-79. <https://doi.org/10.1353/jhi.2020.0024>
- Gilmore, Nathaniel. *Montesquieu and the Spirit of Rome*. Liverpool: Liverpool University Press, 2022.
- Grangé, Ninon. *Oublier la guerre civile*. Paris : Vrin/EHESS, 2015. <https://doi.org/10.3917/rdna.789.0128>
- Hörnqvist, Mikael. «Machiavelli's military project and the Art of War. » Dans *The Cambridge Companion to Machiavelli*. Sous la dir. de John Najemy. Cambridge: Cambridge University Press, 2010. <https://doi.org/10.1017/CCOL9780521861250>
- Larrère, Catherine. « Montesquieu et l'idée de fédération. » Dans *L'Europe de Montesquieu*. Sous la dir. de Maria-Grazia Bottaro-Palumbo et Alberto Postigliola. *Cahiers Montesquieu*. Naples, Liguori, 2 (1995).
- Larrère, Catherine. « L'histoire du commerce dans *L'Esprit des lois*. » Dans *Le Temps de Montesquieu*. Sous la dir. de Michel Porret et Catherine Volpilhac-Augier. Genève : Droz, 2002.
- Larivaille, Paul. « Introduction - Quelle Italie ? » Dans *La Vie quotidienne en Italie au temps de Machiavel*. Florence, Rome. Sous la dir. de Paul Larivaille. Vanves : Hachette Education, 1979.
- Lévi Malvano, Ettore. *Montesquieu e Machiavelli*. Paris : Champion, 1912
- Lowenthal, David. « Le dessein des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, de Montesquieu, » *Cahiers de philosophie politique du centre de philosophie politique de l'université de Reims*, 1985.
- Machiavel, Niccolò. *Le Prince* (1513). Sous la dir. de Henry Wetstein. Traduit par Amelot de La Houssaye. Amsterdam, 1684.
- Machiavel, Niccolò. *L'art de la guerre* (1519-1521). Paris : GF, 2015.
- Machiavel, Niccolò. *Discours sur la première décade de Tite-Live* (1531), Sous la dir. de Desbordes. Traduit par Amelot de La Houssaye. Amsterdam, 1692.
- Machon, Louis. *Apologie pour Machiavelle* (1668). Sous la dir. de Jean-Pierre Cavaillé. Paris : Honoré Champion, 2016.
- Mansuy Huerta, Daniel. « Montesquieu lecteur de Machiavel. Enquête sur les fondements de la liberté des Modernes. » Thèse de doctorat de l'Université de Rennes I, 2012.
- Mason, Sheila M. « Montesquieu, Europe and the Imperatives of Commerce, » *British Journal for Eighteenth Century Studies*, 1994.

- Montesquieu, Charles-Louis. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* (1734). Dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, C. Volpilhac-Augier (dir.), tome 2 : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, IX, Fr. Weil & C. P. Courtney (dir.). Oxford : Voltaire Foundation, 2000.
- Montesquieu, Charles-Louis. *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe*. Dans *Œuvres complètes de Montesquieu*, C. Volpilhac-Augier (dir.), tome 2, Fr. Weil & C. P. Courtney (dir.). Oxford : Voltaire Foundation, 2000.
- Montesquieu, Charles-Louis. *De l'Esprit des lois* (1748). Paris : Garnier, 1973.
- Mosher, Michael. « Montesquieu on Conquest: Three Cartesian Heroes and Five Good Enough Empires. » *Revue Montesquieu* 8 (2005-2006).
- Mosher, Michael. « Montesquieu on Empire and Enlightenment. » In *Empire and Modern Political Thought*. Cambridge: Cambridge University Press, 2012.
- Mosher, Michael. « Internationalism, Cosmopolitanism, and Empires. » Dans *The Cambridge Companion to Montesquieu*: 130-146. Sous la dir. de Keegan Callanan and Sharon Ruth Krause. Cambridge Companions to Philosophy, Cambridge: Cambridge University Press, 2023.
- Pangle, Thomas L. *Montesquieu's Philosophy of Liberalism: A Commentary on the Spirit of the laws*. Chicago: The Chicago University Press, 1973.
- Pedullà, Gabriele. *Machiavelli in Tumult, The Discourses on Livy and the Origins of Political Conflictualism* (2011). Traduit par Patricia Goborik et Richard Nybakken. Cambridge: Cambridge University Press, 2018.
- Platania, Marco. « Dynamiques des empires et dynamiques du commerce : inflexions de la pensée de Montesquieu (1734-1802). » *Revue Montesquieu* 8 (2006).
- Faraklas, Georges. *Machiavel le pouvoir du prince*. Paris : PUF, 1997.
- Pugnet, Eva. « Les Lumières françaises : le moment machiavélien français ? » *Tropics*, Réunion, 3 (2016).
- Rahe, Paul. «The Book That Never Was: Montesquieu's *Considerations on the Romans* in Historical Context. » *History of Political Thought* XXVI (1997).
- Rahe, Paul. *Montesquieu and the Logic of Liberty*. New Haven & London: Yale University Press, 2009.
- Sankar, Muthu. *Enlightenment against Empire*. Princeton: Princeton University Press, 2003.
- Sankar, Muthu « Conquest, Commerce, and Cosmopolitanism in Enlightenment Political Thought. » In *Empire and Modern Political Thought*. Cambridge: Cambridge University Press, 2012.
- Senellart, Michel. *Machiavélisme et raison d'Etat*. Paris : PUF, 1989.

- Shackleton, Robert. « Montesquieu and Machiavelli : a Reappraisal. » *Comparative Literature Studies* 1, no. 1 (1964).
- Shklar, Judith. « Montesquieu and the new republicanism. » Dans *Machiavelli and Republicanism*. Sous la dir. de Gisela Bock, Quentin Skinner et Maurizio Viroli. Cambridge: Cambridge University Press, 1990.
- Spector, Céline. *Montesquieu. Pouvoirs, richesses et sociétés*. Paris : PUF, 2004 (réédition Paris, Hermann, 2011).
- Spector, Céline. *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*. Paris : Honoré Champion, 2006.
- Spector, Céline. « Montesquieu, critique du Projet de Paix Perpétuelle ? » Dans *Montesquieu et l'Europe*. Sous la dir. de Jean Mondot, Regis Ritz et Christian Taillard. Bordeaux : Académie Montesquieu, 2006.
- Spector, Céline. « L'«esprit» de l'Europe : liberté, commerce et empire dans *L'Esprit des lois* de Montesquieu. » Dans *Les Circulations internationales en Europe, 1680-1780*. Sous la dir. de Pierre Yves Beaurepaire et Pierrick Pourchasse. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010.
- Spector, Céline. « Montesquieu, Newton de la géopolitique ? » Dans *Approches de la géopolitique. De l'Antiquité au XXI^e siècle*. Sous la dir. de Hervé Coutau-Bégarie et Martin Motte. Paris : Economica, 2013.
- Spector, Céline. « Richelieu. » Dans *Dictionnaire Montesquieu* [en ligne], sous la direction de Catherine Volpillac-Auger, ENS de Lyon, septembre 2013. URL : <http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article/1376475077/fr> (29/12/2023).
- Spector, Céline. « Civilisation et empire : la dialectique négative de l'Europe au siècle des Lumières. » Dans *Penser l'Europe au XVIII^e siècle : commerce, civilisation, empire*, Oxford University Studies in the Enlightenment. Sous la dir. de Antoine Lilti et Céline Spector. Oxford : Voltaire Foundation, 2014.
- Terrel, Jean. « Paix. » Dans *Dictionnaire Montesquieu* [en ligne]. Sous la direction de Catherine Volpillac-Auger, ENS de Lyon, septembre 2013. URL : <http://dictionnaire-montesquieu.ens-lyon.fr/fr/article/1377670466/fr>